


N° CPTÉ	Libellé	Total période		Solde période	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
4191	CLIENTS, AVANCES ET ACOMPTES RECUS		5500,00		5500,00
...					
4452	TVA DUE INTRACOMMUNAUTAIRE		102,52		102,52
44562	TVA SUR IMMOBILISATIONS	552,72		552,72	
445661	TVA SUR AUTRES BIENS ET SERVICES - FRANCE	1866,78	22,50	1844,28	
445662	TVA SUR AUTRES BIENS ET SERVICES - UE	102,52		102,52	
44567	CREDIT DE TVA A REPORTER	854,00		854,00	
44571	TVA COLLECTEE A 19,6 %	99,33	3778,03		3678,70
...					
704000	TRAVAUX		10600,00		10600,00
707100	VENTES VÊTEMENTS DE SPORT	306,25	8305,45		7999,20
707200	VENTES MATERIEL DE SPORT	200,50	7400,30		7199,80
707300	VENTES DIVERS		3569,87		3569,87
...					

Annexe A1

 <b>CREDIT AGRICOLE DE PAIMPOL</b> Le montant de cette remise est à créditer au compte n° 23068290001 De <i>Tout pour le Sport</i>		<b>REMISE DE CHEQUE</b> N° 125437 Le 10 août 2008 Montant Global : 5500,00	
Banque/Émetteur	Montant	€ 5500,00	
<i>DNF Paribas Club nautique du triou a</i>	5500,00	<b>PAYEZ CONTRE CE CHEQUE NON ENDOSSABLE</b> Sauf au profit d'une banque ou d'un organisme visé par la loi <i>Cinq mille cinq cent euros</i> <i>A Tout pour le sport</i>	
L'acompte reçu de 5500 € TTC sur travaux du client Club Nautique du Triou a été enregistré au Crédit du compte 4191. Aucune écriture de régularisation de TVA n'a été passée.		Payable à Paimpol Tél : 0834 800 300 Club Nautique du Triou - <i>Rézaréziou</i> LE 06 août 2008 Compte n° 00463420 23, Chemin des pêcheurs N° du chèque 22740 LEZARDRIEUX 000021654 13225645752838766 000463420	

## INFOS FISCALES ET COMPTABLES

**Paiement par acomptes**

Lorsque le paiement s'effectue par voie d'acomptes, chaque encaissement d'acompte entraîne l'exigibilité de la TVA (doc. Adm. 3 B 23 - 9)

**Crédit de TVA**

Lorsque, pour une période d'imposition déterminée (mois ou trimestre), le montant de la TVA déductible excède celui de la TVA exigible sur les opérations réalisées au cours de la même période, ce crédit est reporté sur les déclarations ultérieures et imputé sur la taxe due...

B.P. : BUREAUTIQUE	Session : 2008	SUJET
Epreuve E3.B - ADMINISTRATION FINANCIERE ET COMPTABLE		
Durée : 3h00	Coefficient : 4	Page : 7/24

MICROSTAR  
10 rue de la Gare  
35000 RENNES

Le 1er juillet 2008

TOUT POUR LE SPORT Sarl  
12 rue de l'Eglise  
22500 PAIMPOL

FACTURE n° 5963

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.
Pentium duo core - écran 17"	1,00	1 125,00	1 125,00
Imprimante HP	1,00	325,00	325,00
Transport	1,00	20,00	20,00
Frais d'installation	1,00	30,00	30,00
<i>Net commercial</i>			1 500,00
<i>Escompte 2%</i>			30,00
<i>Net financier</i>			1 470,00
<i>TVA à 19,6%</i>			288,12
<i>Net à payer</i>			1 758,12

**COMPTABILISE**

**Annexe B1**

Note à l'attention du service comptable

Cet ensemble informatique sera amorti sur une durée d'utilisation de 3 ans en linéaire. Présentez le plan d'amortissement sachant que la valeur résiduelle n'est pas considérée comme étant significative.

L'ancien ordinateur PC a été vendu le 30 août 2008 pour un montant de 239,20 euros TTC. Le chèque a été enregistré au débit du compte banque et au crédit du compte d'attente 471. Vous comptabiliserez toutes les dotations aux amortissements de l'exercice, ainsi que les opérations relatives à la cession (l'ordinateur PC était amorti à hauteur de 1483.50 € au 31/08/07).

Les tableaux d'informations de l'annexe doivent être complétés par vos soins.

*Lebrun*

<b>B.P. : BUREAUTIQUE</b>	<b>Session : 2008</b>	<b>SUJET</b>
<b>Epreuve E3.B - ADMINISTRATION FINANCIERE ET COMPTABLE</b>		
<b>Durée : 3h00</b>	<b>Coefficient : 4</b>	<b>Page : 8/24</b>

## FICHER DES IMMOBILISATIONS AU 31/08/2007

Date de mise en service	Fournisseur	Libellé	Valeur d'origine	Valeur résiduelle	Montant amortissable	Durée d'utilisation
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT</b>						
01-sept-00	NOTTER	FRAIS	2 310,00		2 310,00	3 ans
01-sept-00	IMMOB	HONORAIRES	2 810,50		2 810,50	3 ans
<b>AGENCEMENTS, INSTALLATIONS</b>						
01-sept-00	SOLMUR	REVETEMENTS	5 830,00		5 830,00	5 ans
01-sept-00	RANGETOUT	AGENCEMENTS	13 486,00		13 486,00	6 ans 2/3
<b>MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE</b>						
01-sept-00	FOURNITOUT	CAISSE ENREGISTREUSE	598,00		598,00	5 ans
08-mars-04	INFOMOD	IMPRIMANTE CANON	883,00		883,00	3 ans
15-oct-04	INFOMOD	ORDINATEUR PC	2 064,00		2 064,00	4 ans
01-mars-06	COPYCONCEPT	COPIEUR XEROX	1 964,00		1 964,00	5 ans
<b>MATERIEL DE TRANSPORT</b>						
20-févr-06	PEUGEOT	FOURGONETTE	19 300,00	3 860,00	15 440,00	4 ans

**Plan d'amortissement de la fourgonnette Peugeot - Valeur d'origine : 19300,00 €**

Exercice	Base amortissable	Kilométrage annuel	Amortissement			Valeur nette comptable (V.O. - Cumul)
			Taux	Annuité	Cumul	
2005/2006	15440,00	5 000	5%	772,00	772,00	18528,00
2006/2007	15440,00	30 000	30%	4632,00	5404,00	13896,00
2007/2008	15440,00	30 000	30%	4632,00	10036,00	9264,00
2008/2009	15440,00	20 000	20%	3088,00	13124,00	6176,00
2009/2010	15440,00	15 000	15%	2316,00	15440,00	3860,00
		<b>100 000</b>		<b>15440,00</b>		

Le plan d'amortissement de la fourgonnette doit être modifié : 40 000 km ont été effectués en 2007/2008 au lieu de 30 000, en revanche il est prévu de faire 10 000 km de moins en 2009/2010.

*Lebrun*

<b>B.P. : BUREAUTIQUE</b>	<b>Session : 2008</b>	<b>SUJET</b>
<b>Epreuve E3.B - ADMINISTRATION FINANCIERE ET COMPTABLE</b>		
<b>Durée : 3h00</b>	<b>Coefficient : 4</b>	<b>Page : 9/24</b>

Cabinet d'avocats  
**MEVEL & Associés**  
 7 rue de la Justice  
 22500 PAIMPOL

*Le 18 août 2008*

Sarl TOUT POUR LE SPORT  
 26 place de Bretagne  
 22500 PAIMPOL

Monsieur,

Nous sommes au regret de vous signifier que l'entreprise CLIQUET a été placée en redressement judiciaire par le Tribunal de Commerce de SAINT-BRIEUC.

Aussi, votre solde en compte de 2 392 € ne pourra vous être versé, vous pouvez donc considérer cette créance comme définitivement perdue.

Nous vous prions de croire, Monsieur en l'expression de nos sentiments distingués.

*Maître Mevel*

**BREIZ DANSES**

Le 1<sup>er</sup> août 2008

à TOUT POUR LE SPORT

Monsieur,

*Suite à votre demande, nous vous confirmons que nous devrions être en mesure de régler 40 % de notre dette..*

*Breiz*

Note à l'attention du service comptable

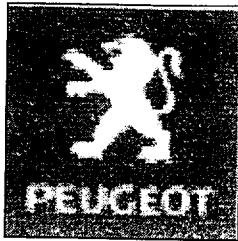
Le client MAISON GAROU doit être considéré comme douteux et sa facture d'un montant de 1 471,08 € doit faire l'objet d'une dépréciation de 50 %.

*Lebrun*

**Etat des créances douteuses au 31/08/2007**

Comptes	Clients	Créances TTC	Dépréciations 2007	Règlements TTC 2008
4161BREI	BREIZ DANSES	6 733,48	1 689,00	
4161CLIQ	CLIQUET	3 205,28	1 340,00	813,28

<b>B.P. : BUREAUTIQUE</b>	<b>Session : 2008</b>	<b>SUJET</b>
<b>Epreuve E3.B - ADMINISTRATION FINANCIERE ET COMPTABLE</b>		
<b>Durée : 3h00</b>	<b>Coefficient : 4</b>	<b>Page : 10/24</b>



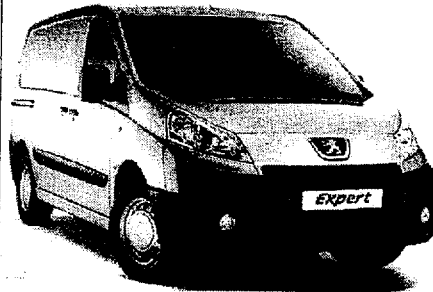
**Grands Garages de Paimpol**  
12, avenue du Général De Gaulle  
22501 PAIMPOL  
02 96 20 83 64

**FACTURE PROFORMA**

Le 29 Août 2008

TOUT POUR LE SPORT  
26 Place de Bretagne  
22500 PAIMPOL

REFERENCE	DESIGNATION	QTE	P.U.H.T.	MONTANT H.T.
L2H1	Véhicule utilitaire EXPERT VU - fourgon vitré 2XX 7 CV - Pack CD CLIM -  Frais de mise à disposition	1	22 800.00	22 800.00  200.00
<b>TOTAL H.T.</b>				23 000.00
TVA 19,6 %				4 508.00
Carte grise				155.00
<b>TOTAL T.T.C.</b>				27 663.00



TOUT POUR LE SPORT - 26 Place de Bretagne - 22500 PAIMPOL

**BLOC-NOTES**

DATE : 10/09/2008

J'ai pris contact avec une société de crédit-bail : LOCABAIL INVEST BREIZ

Leurs conditions pour le FOURGON VU EXPERT sont :

- durée de location : 48 mois
- loyer mensuel : 502,32 € TTC, tous les 25 du mois, à partir d'octobre 2008  
dont TVA = 82,32 €
- Frais de montage de dossier : 50,00 €
- option d'achat : 5 000 € HT
- une caution de 2 mois de loyers HT sera versée le 1<sup>er</sup> octobre 2008

M. LEBRUN

B.P. : BUREAUTIQUE	Session : 2008	SUJET
Epreuve E3.B - ADMINISTRATION FINANCIERE ET COMPTABLE		
Durée : 3h00	Coefficient : 4	Page : 11/24


**CRÉDIT AGRICOLE**

Paimpol, le 2 septembre 2008

 Agence de Paimpol  
 12500 02300 23068290001 87

 TOUT POUR LE SPORT  
 26 Place de Bretagne  
 22500 PAIMPOL

Monsieur,

Nous vous soumettons ci-dessous une première proposition de prêt pour l'achat d'un fourgon de livraison. Ces conditions prennent en compte votre situation financière telle qu'elle nous est connue à ce jour au vu de vos comptes arrêtés au 31/08/2008.

**Conditions du prêt:**

Prêt de 23 000 € disponible immédiatement, remboursable sur 4 ans par annuités constantes à un taux de 6,10 %. Frais d'assurance et frais de dossier inclus.

Nous vous proposons un rendez-vous à votre convenance au cours de la semaine prochaine.

Veuillez agréer, Monsieur LEBRUN, notre entière considération.

Votre chargé du suivi de compte  
 Nicolas LAFONTAINE

P.J.: Tableau de remboursement de l'emprunt

**• Tableau de l'emprunt**

		Montant de l'emprunt	Durée : ans		
		23 000,00			4
		Taux	Annuités		
		6,10%			6 652,81
Périodes	Capital à rembourser	Intérêts	Amortissements	Annuités	Capital restant dû
Du 01/10/08 au 30/09/09	23 000,00	1 403,00	5 249,81	6 652,81	17 750,19
Du 01/10/09 au 30/09/10	17 750,19	1 082,76	5 570,05	6 652,81	12 180,14
Du 01/10/10 au 30/09/11	12 180,14	742,99	5 909,82	6 652,81	6 270,32
Du 01/10/11 au 30/09/12	6 270,32	382,49	6 270,32	6 652,81	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>3 611,24</b>	<b>23 000,00</b>	<b>26 611,24</b>	

<b>B.P. : BUREAUTIQUE</b>	<b>Session : 2008</b>	<b>SUJET</b>
<b>Epreuve E3.B - ADMINISTRATION FINANCIERE ET COMPTABLE</b>		
<b>Durée : 3h00</b>	<b>Coefficient : 4</b>	<b>Page : 12/24</b>

EXTRAIT DU SITE: <http://www.entreprise.peugeot.fr/services/financement/location-templus.html>

<p>Nous vous proposons une palette complète de produits de financement pour répondre aux options financières que vous privilégiez</p>	<p><u>Vous souhaitez :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimiser la gestion de votre parc avec une solution tout compris</li> <li>- Parcourir le kilométrage de votre choix, sur une période déterminée</li> <li>- Une durée d'utilisation souple et adaptable pour effectuer le kilométrage prévu en toute tranquillité.</li> <li>- Un nouveau moyen de consommer l'automobile, sans contraintes, sans stress, sans surprises.</li> <li>- Louer et devenir propriétaire du véhicule</li> <li>- Être Propriétaire de votre véhicule tout en le finançant</li> </ul>
<p>Propriétaire de votre véhicule tout en le finançant</p>	<p><u>Optez pour le Crédit classique.</u> Le Crédit Classique sur les véhicules (VP/VU) à usage professionnel est un financement qui vous permet d'être immédiatement propriétaire de votre véhicule tout en étalant son coût d'acquisition dans le temps.</p>
<p>Louez et devenez propriétaire du véhicule</p>	<p><u>Optez pour le Crédit-bail.</u> Le Crédit-Bail est une location qui vous permet de devenir propriétaire du véhicule loué en levant l'option d'achat, soit à la fin du financement, soit à tout moment dès la fin de la première année de location.</p>

**Calcul de l'annuité constante**

$$\text{Annuité} = \frac{\text{Montant de l'emprunt} \times i}{1 - (1 + i)^{-n}}$$

^ signifie puissance      i = taux d'intérêts      n = durée

B.P. : BUREAUTIQUE	Session : 2008	SUJET
Epreuve E3.B - ADMINISTRATION FINANCIERE ET COMPTABLE		
Durée : 3h00	Coefficient : 4	Page : 13/24

TOUT POUR LE SPORT

**BALANCE PARTIELLE**

Édition 31/08/2008

Devise : Euro

Période du 01/08/08 au 31/08/08

N° Cpte	Libellé	Total période		Solde période	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
401	FOURNISSEURS (1)	4 568.00	10 983.00		6 415.00
411	CLIENTS (1)	13 597.00	2 637.00	10 960.00	
...					
44551	TVA A DECAISSER		1 329.00		1 329.00
512	CREDIT AGRICOLE	25 897.00	23 539.00	2 358.00	
531	CAISSE	1 256.00	930.00	326.00	

(1) Les soldes clients et fournisseurs sont à échéance au 25 SEPTEMBRE 2008  
Les créances clients ne portent que sur des ventes de marchandises

MOIS	LES VENTES ET AMENAGEMENTS DES SALLES DE SPORT			LES ACHATS DE MARCHANDISES PREVUS	
	Montants des ventes HT	Montants des prestations HT	Délais de paiement clients	MONTANTS HT	Délais de paiement fournisseurs
Sept 2008	20 945.00	2 569.00	30 % au comptant 70 % à 30 jours  TVA à 19.6 %	7 954.00	100% à 30 jours  TVA à 19.6 %
Oct 2008	25 935.00	0.00		8 543.00	
Nov 2008	21 493.00	4 580.00		8 643.00	

<b>B.P. : BUREAUTIQUE</b>	<b>Session : 2008</b>	<b>SUJET</b>
<b>Epreuve E3.B - ADMINISTRATION FINANCIERE ET COMPTABLE</b>		
<b>Durée : 3h00</b>	<b>Coefficient : 4</b>	<b>Page : 14/24</b>



<b>TVA déductible (2) sur autres biens et services prévus (hors achats de marchandises)</b>	
<b>MOIS</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Sept 2008</b>	345 €
<b>Oct 2008</b>	405 €
<b>Nov 2008</b>	390 €

(2) exclusivement sur les débits

**LES AUTRES DEPENSES PREVISIONNELLES**

<b>ÉLÉMENTS</b>	<b>Rémunérations Personnel (3)</b>	<b>Acompte impôt sur les bénéfices</b>	<b>Mise aux normes électriques obligatoires</b>
<b>Sept 2008</b>	10 500 €	1 542 €	
<b>Oct 2008</b>	10 500 €		8 500.00€ HT (4)
<b>Nov 2008</b>	10 500 €		

(3) Les charges sociales du troisième trimestre sont estimées à 7920 €.

(4) TVA 19.60 %

**INFORMATIONS FISCALES ET SOCIALES**

La TVA à décaisser est payable le 21 du mois suivant l'exigibilité

Les charges sociales trimestrielles payables le 15 du mois suivant le trimestre civil.

**C.R.D.P.**  
75, cours Alsace et Lorraine  
33075 BORDEAUX CEDEX  
Tél. : 05 56 01 56 70

<b>B.P. : BUREAUTIQUE</b>	<b>Session : 2008</b>	<b>SUJET</b>
<b>Epreuve E3.B - ADMINISTRATION FINANCIERE ET COMPTABLE</b>		
<b>Durée : 3h00</b>	<b>Coefficient : 4</b>	<b>Page : 15/24</b>

**PREPARATION DE LA DECLARATION DE TVA**  
*(Calculs notés avec 2 décimales)*

Déclaration du mois de :		
OPERATIONS IMPOSABLES	HT	TVA
<b>TOTAL TVA COLLECTEE</b>		
TVA DEDUCTIBLE		TVA
<b>TOTAL TVA DEDUCTIBLE</b>		
<b>CALCUL DE LA TVA à décaisser ou du crédit de TVA à reporter du mois</b>		

<b>B.P. : BUREAUTIQUE</b>	<b>Session : 2008</b>	<b>SUJET</b>
<b>Epreuve E3.B - ADMINISTRATION FINANCIERE ET COMPTABLE</b>		
<b>Durée : 3h00</b>	<b>Coefficient : 4</b>	<b>Page : 16/24</b>

## Annexe R2 à rendre

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher cette cas

### A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
01	Ventes, prestations de services		04	Exportations hors CE	0032
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	0033
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage : )	0031	06	Livraisons intracommunautaires	0034
			07	Achats en franchise	0037

### B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
<b>Opérations réalisées en France métropolitaine</b>			
08	Taux normal 19,6 %	0206	
09	Taux réduit 5,5 %	0105	
<b>Opérations réalisées dans les DOM</b>			
10	Taux normal 8,5 %	0201	
11	Taux réduit 2,1 %	0100	
<b>Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)</b>			
13	Ancien taux	0300	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950	
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600

**La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.**

16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)	
17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	0035
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	0038

### TVA DÉDUCTIBLE

19	Biens constituant des immobilisations	0703
20	Autres biens et services	0702
21	Autre TVA à déduire	0059
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration (À convertir en euros si ce crédit est en francs)	8001
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 %	%
24	<b>Total TVA déductible (lignes 19 à 22)</b>	

### CREDIT

25	Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 16)	0705
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26) <small>(Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)</small>	8003

**Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.**

### TAXE À PAYER

28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 24)	
29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9979
30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés	9989
31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés	9999

**Total à payer (lignes 28 + 29 - 30 + 31)**  
(Noubliez pas de joindre le règlement correspondant)

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent, pour les données vous concernant, auprès du centre des impôts, un droit d'accès et un droit de rectification. Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).

B.P. : BUREAUTIQUE	Session : 2008	SUJET
Epreuve E3.B - ADMINISTRATION FINANCIERE ET COMPTABLE		
Durée : 3h00	Coefficient : 4	Page : 17/24